



CONSEIL FEDERAL DU 27 AVRIL 2023

Début de séance : 27/04/23 à 18h13

Fin de séance : 27/04/23 à 19h10

Lieu : salle n°1 du COPF

Présent(e)s (P) / Absent(e)s (ABS) :

- Joe Tapare - PRESENT
- Paquita LYSAO - PRESENT
- Guenaelle RAUBY - PROCURATION À STEPHANIE BORET
- Laurent BUVRY - PROCURATION À JOE TAPARE
- Eric ZORGNOTTI - PRESENT
- Bernard COSTA - PRESENT
- Stéphanie BORET - PRESENT
- Serge Leprince - PRESENT

Invité(e)s :

- Rémy SEGARD (Directeur Technique Fédéral) - PRESENT
- Benjamin MAZE (Directeur Technique National) - PRESENT
- Cédric GOSSE (Président de la Fédération Française de Triathlon) - PRESENT

Ordre du jour :

- 1. Approbation du PV du 14 avril 2023 ;**
- 2. Signature de la convention avec la FFTri/FTTri**
- 3. Questions diverses**

Préambule :

Joe TAPARE : Remerciements à Mrs Cédric Gosse et Benjamin Maze, pour leur venue et le travail sur le partenariat FFTri et FTTri. Rencontre physique importante pour que la FFTri ait une meilleure idée des problématiques de notre territoire. La convention mise en place aujourd'hui met en avant les valeurs partagées de nos 2 fédérations. Apport incontestable de cette rencontre.

Cédric Gosse : retour des remerciements pour cette invitation. Plaisir partagé à cette rencontre et mots amicaux. Découverte du terrain et concrétisations des problèmes des territoires ultra-marins= éloignement géographique mais aussi horaire (difficulté pour travailler avec la France). Félicitations à la FTTri pour sa structuration fédérale (au-delà d'une ligue régionale) : bonne voie pour des fondations pérennes.

La précédente convention date de 2003 ; la nouvelle renforce l'accompagnement de la FFTri tant financier que par sa collaboration aux projets.

Un grand merci pour l'accueil.

Benjamin Maze : apport de la FFTri au niveau de la labellisation des écoles de triathlon (au même niveau que les écoles françaises)

CPP = si cahier des charges rempli, la FFTri s'engage à un accompagnement financier. La structure est en place, entraînements à renforcer, ambition sportive présente, manque de niveau sportif.

Eric Zornotti : fragilité des dispositifs car il est très difficile de pérenniser les emplois sur le territoire.

1. Approbation du PV du 14 avril 2023

Lecture à voix haute par la secrétaire du compte rendu du CF du 14/04/2023.



Vote de l'approbation du CR du 14/04/2023 : à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Signature de la convention avec la FFTri/FTTri

Plusieurs mois de travail ont abouti pour la mise en place de cette convention. Reste à finaliser la bonne écriture juridique de celle-ci.

Plusieurs axes pour cette convention :

- Labelisation des écoles de triathlon
- Formations fédérales : possibilité que la FTTri organise des formations au plus haut niveau de formation du parcours de formation de la FFTri. Le dernier niveau de formation n'est pas accessible aux ligues régionales, il le sera pour la FTTri avec une validation sur le territoire français. Cet accord est donné du fait de l'éloignement du territoire polynésien mais surtout du fait de la bonne structuration de la FTTri. Benjamin Maze : formations à destination des outres-mers existent avec 2 déplacements en métropole, ouvertes aux candidats avec un pré-requis.
- Quotas sur les épreuves nationales jeunes : Benjamin Maze précise que l'exigence de niveau a augmenté sur les épreuves nationales (passage à 100 athlètes sur les épreuves/contre 130 précédemment). La FFTri veut un chemin de performance plus exigeant. Cette exigence doit aussi s'appliquer aux athlètes polynésiens. Il aura une attention toute particulière sur les justificatifs de performance pour accueillir les Triathlètes polynésiens. Il précise que pour lui le Class-tri est un excellent outil d'éligibilité et d'animation.

La sélection des athlètes polynésiens sera donc présentée par le directeur technique de la FTTri et validée par le directeur technique national.

Bernard Costa : sous quelles couleurs devront concourir les athlètes polynésiens ? Couleur club ou couleur de Tahiti ? Pas de grande importance pour la FFTri ; à voir en interne.

Pour participer aux championnats de France : étant donné que les licences de la FTTri ne sont pas intégrées aux quotas des licences de la FFTri, il a été décidé que la licence France sera au prix de l'assurance (pas de frais supplémentaire à prendre une 2^{ème} licence France)

Le statut particulier du territoire polynésien donne lieu à une convention particulière. Les licences FTTri ne sont pas comptabilisées dans le nombre de licenciés de la FFTri.

Serge Leprince : possibilité d'une aide de la FFTri sur la formation des arbitres (notamment à l'international) ? Pour valider arbitre international il faut arbitrer sur des compétitions internationales ce qui est difficile sur notre territoire. Benjamin Maze nous invite à solliciter la FRATRI pour organiser une compétition OTU sur Tahiti. Impossible pour la FFTri d'aider financièrement aux déplacements des arbitres.

3. Questions diverses.

Triathlon des entreprises : succès important avec clôture des inscriptions car quota de 300 équipes atteint. 72 équipes sur liste d'attente.

Proposition de Rémy Ségard : ouvrir à 50 équipes supplémentaires. Conditions= seulement 25 puces possible en plus, donc pour ces équipes en supplément : pas de sac, pas de débardeur, pas de temps intermédiaire juste un classement général.

Proposition de prix d'inscription 9 000 xpf au lieu de 12 000 xpf. Ensemble du CF= pas d'accord sur la baisse de prix.



**FÉDÉRATION
TAHITIENNE
DE TRIATHLON**

Bernard Costa et Eric Zornotti pas d'accord sur l'augmentation du nombre d'équipes (pas de précédent avec autant de participant déjà à 300 équipes)

Paquita Lysao : OK si la sécurité est assurée à 100%

Stéphanie Boret : OK. Apport financier non négligeable.

Aux vues des doutes sur la sécurité pour autant de participants : On reste à 300 équipes.

Le départ est modifié et se fera sur la route et non pas dans l'enceinte du stade.

Fin de séance à 19h10

Madame Stéphanie Boret

Secrétaire de la FTTRI

Monsieur Joe Tapare

Président de la FTTRI